

Réunion du 9 janvier 2012

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient
présents :

Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Laurent FURST, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur Philippe BIES, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Gaston DANN, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur Francis GRIGNON, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Marie-Paule LEHMANN, Docteur Yves LE TALLEC, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur David HECKEL

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur Roland BRENDLE

**N° CP/2012/23 - Soutien environnemental aux associations et aux collectivités
- 2345
Opération batraciens 2012**

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide :

- d'attribuer aux associations ci-après une aide globale de 23 477 € pour le suivi de l'opération batraciens 2012, selon la répartition suivante :

- . 20 428 € à la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO)
- . 3 049 € à l'Association "Les Piverts"

- de réserver un crédit de 4 000 € pour le renouvellement du matériel lié à l'opération batraciens.

Elle autorise par ailleurs son président à signer le moment venu les conventions financières 2012 à intervenir entre le Département et les deux associations concernées par la mise en oeuvre de cette opération (conventions établies selon le modèle annexé au rapport).

Le versement de ces aides interviendra pour moitié à la signature de la convention, le solde à la remise du rapport final et sur production d'un mémoire récapitulatif.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
Le Directeur des services de l'assemblée



Jean-Jacques STAHL

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20120109-64076-DE-1-1_0

Acte certifié exécutoire au : 17/01/12